

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La Ligue de Bretagne de basket-ball dispense des stages de basketball. Elle en assure la conception, la réalisation et l'édition. Les présentes conditions générales s'appliquent au Breizh Basketball Kamp. Ces conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et modalités de participation au Breizh Basketball Kamp.

### Article 2 – INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription via la plateforme KALISPORT. L'ensemble des documents demandés devra être déposé sur la plateforme au moment de l'inscription.

- Photo d'identité.
- Attestation de responsabilité civile ou copie de l'attestation extrascolaire de garantie individuelle de l'enfant
- Fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée accompagnée de la copie du carnet de santé (Pages des Vaccinations à jour)
- Justificatif de la Licence 2024/2025
- Autorisation Parentale et droit à l'image dûment complétés et signés.
- Règlement de 500.00 € via la plateforme KALISPORT
- Si règlement par chèques vacances, l'inscription sera validée à réception des chèques vacances
- Si règlement par chèques bancaires (possibilité de paiement en 3 fois sans frais), l'inscription sera validée à réception du ou des chèques.

**L'inscription sera prise en compte et validée avec un dossier complet contenant toutes les pièces nommées ci-dessus sans exception.**

**Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles – 62 places.**

### Article 3 – CONDITIONS FINANCIERES

#### **Les frais de participation comprennent :**

L'hébergement et la restauration en pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) sur le site du **Lycée Notre-Dame du Kreisker**.

Une dotation stagiaire Offerte (Maillot réversible)

Le transport entre la gare de MORLAIX et le Lycée Notre-Dame du Kreisker à SAINT-POL-DE-LEON pour les arrivées en train.

### **Les frais de participation ne comprennent pas :**

Le voyage aller-retour qui est organisé individuellement par chaque participant. Les stagiaires sont tenus de rejoindre le camp par leur propre moyen.

### **Dispositions financières :**

Camp Basket (7 nuits et 8 jours)

Du Lundi 28 juillet 2025 au lundi 04 août 2025

- **500 € en pension complète.**
- **360 € en demi-pension**

### **Règlement :**

**Le camp devra être réglé au maximum 7 jours après l'inscription**

Moyens de paiements :

- Règlement via la plateforme KALISPORT
- Les chèques (Un, 2 ou 3 chèques à l'ordre de « Ligue Bretagne de Basketball »).  
Les encaissements se feront via le calendrier suivant (Chèque n°1 lors de l'inscription, chèque n°2 le 25 mai 2025, chèque n°3 le 25 juin 2025).
- Les Chèques Vacances – Les Chèques Sports (ANCV), (*ajouter 2.50% du montant pour les frais de gestion*).

Nous ne sommes pas affiliés à la CAF.

### **Article 4 – PÉNALITÉS DE RETARD**



A défaut de paiement dans un délai de 7 jours, après l'inscription informatique, la participation du stagiaire ne sera pas considérée.

### **Article 5 – CONDITIONS D'ANNULATION**



Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit (mail).  
Remboursement des sommes payées en cas d'accident, maladie grave, hospitalisation.  
En cas d'annulation tardive (moins de 15 jours avant le début du stage) et sans présentation d'un justificatif (certificat médical), la ligue se réserve le droit de ne pas rembourser le stage.  
En cas de non-participation totale ou partielle, et sans que la ligue n'ait été prévenue au préalable, aucun remboursement ne sera possible.  
En cas d'annulation sur justificatif, la ligue conservera 100€ de frais de gestion.



## Article 6 – ASSURANCE

À l’instar du « Breizh Basketball Kamp », chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile. L’organisateur décline toute responsabilité en cas de blessures, de maladie, de dommages matériels touchant les participants ou de tierces parties. En cas de blessure pendant le camp, le stagiaire sera conduit aux urgences par la directrice ou le responsable sanitaire du camp (après avoir eu l’autorisation des parents par téléphone). Les parents seront immédiatement informés de l’incident.

La Ligue de Bretagne de Basketball décline toute responsabilité en cas de perte d’objets de valeur. L’organisation souscrit une police d’assurance en responsabilité en qualité d’organisateur.

### Assistance médicale et soins

En cas de traitement médical, merci de mettre dans un sac spécialement prévu à cet effet les médicaments ainsi que la prescription médicale qui seront confiés au responsable sanitaire du camp qui sera le garant du respect de vos consignes en cas de traitement particulier.

Le participant doit être en bonne santé et apte à s’adonner à une activité sportive. Le responsable légal doit informer l’organisateur d’éventuels problèmes de santé (allergies et/ou autres problèmes de santé) et de la prise régulière ou irrégulière de médicaments par le participant. Pour valider définitivement l’inscription, il est demandé de remplir consciencieusement la fiche sanitaire.

Cette fiche est confidentielle et n’est lue que par le responsable sanitaire qui est votre interlocuteur pour tout ce qui concerne la santé.



## Article 7 – PROGRAMME DU CAMP

### Début du camp :

Accueil au Lycée Notre-Dame du Kreisker à SAINT-POL-DE-LEON, le lundi 28 juillet 2025 entre 13h30 et 15h00



### Fin du camp :

Départ au Lycée Notre-Dame du Kreisker à SAINT-POL-DE-LEON, le lundi 04 août 2025 entre 13h00 et 13h30



## Article 8 – LA VIE EN GROUPE

## Répartition par groupes

L'organisateur tient compte des souhaits des participants (composition des chambres) dans la mesure du possible lors de la répartition par groupes. La répartition définitive relève cependant de l'unique compétence de la directrice du camp.

## Exclusion

Les instructions des entraîneurs et des responsables des groupes doivent être observées. En cas de non-respect des règles du camp, de vol ou de vandalisme sur les installations du camp ou à l'extérieur, la direction se réserve le droit d'exclure les participants concernés des activités sportives et de les renvoyer chez eux.

## Important

Tout objet de valeur (bijoux, téléphone portable, console de jeux, etc.) reste sous l'entière responsabilité de son propriétaire.

Par conséquent, la Ligue de Bretagne de Basketball et ses représentants ne pourraient être tenus responsables de la dégradation ou de la perte de ce type de matériel.

## Communication

Les téléphones portables sont interdits pendant les repas et les activités. Si vous souhaitez joindre votre enfant ou s'il souhaite vous contacter, merci de privilégier les créneaux horaires suivants entre 13h15 et 14h30 / 18h30 et 19h15 / 21h45 et 22h15.

En cas d'urgence vous pourrez joindre la Directrice du camp (Alexandra WOLFF) sur le numéro suivant : 07.85.91.57.32 ou directement à la ligue de bretagne au 02.23.46.33.82

Vous pouvez également nous écrire à l'adresse mail contact de l'organisation :

**[secretariatgeneral@bretagnebasketball.org](mailto:secretariatgeneral@bretagnebasketball.org)**

## Article 9 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les informations transmises par le participant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant qui transmet les informations dispose d'un droit d'accès et de rectification le concernant auprès de la ligue de bretagne de basket-ball.

Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par les dispositions relatives au droit de propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur

En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la diffusion ou communication au public, par tous procédés, sans autorisation expresse préalable de la ligue est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

#### Article 10 – DIFFERENDS ÉVENTUELS

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent (article 42 et suivant du nouveau Code de Procédure Civile).

#### Article 11 – CONTACT ORGANISATEUR

Inscriptions : Kalisport

Pour toutes informations, contacter :

- Administratif - Charlotte BEILLEROT 02.23.46.33.80
- Direction technique - Alexandra WOLFF – 07.85.91.57.32 (sans réponse, veuillez écrire un SMS)

Ligue de Bretagne de Basketball

2C allée Jacques FRIMOT – 35000 RENNES

***Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)***